PROTECTION DES SALARIES

FORTES CHALEURS

Décret n°2025-482 du 27 mai 2025

L&A
LLAMAS & ASSOCIÉS

A PARTIR DE LA VIGILANCE JAUNE (METEO FRANCE)

=

MISE EN OEUVRE DE MESURES PREVENTIVES

RISQUES POTENTIELS INTENSIFICATION DE LA CHALEUR

COUP DE CHALEUR

DESHYDRATATION

QUELLES DEMARCHES ET MESURES ? :

R.4463-3 du Code du travail

(Liste non limitative)

MESURES ADAPTEES

→ AUX SALARIES VULNERABLES

→ AU NIVEAU DE VIGILANCE

EXEMPLE DE MESURES A METTRE EN PLACE

- METTRE DE L'EAU POTABLE ET FRAICHE A DISPOSITION
- MAINTENIR LES LOCAUX A UNE TEMPERATURE ADAPTEE
- ADAPTER HORAIRES DE TRAVAIL DES SALARIES
- ADAPTER LES EPI

A PREVOIR :

- MISE A JOUR DUERP
- FORMATION + PROCESS SIGNALEMENT MALAISES
- CONSULTATION CSE + TRANSMISSION AU MEDECIN DU TRAVAIL